

Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

Conférence de presse

Jeudi 28 juin 2012

Salle du Bicentenaire

Pascal Broulis, Président du Conseil d'Etat et Chef du
Département des Finances et des Relations extérieures

Philippe Leuba, Chef du Département de l'Economie

Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

Qu'est-ce qu'une exonération temporaire ?

- ▶ La possibilité pour une société, endogène ou exogène, d'être exemptée d'impôts, totalement ou partiellement, et ceci pendant au maximum 10 ans
- ▶ L'activité de la société doit être novatrice et sans concurrence dans le canton
- ▶ Elle doit servir les intérêts économiques du Canton de Vaud
- ▶ Il s'agit en principe d'une nouvelle société mais, sous certaines conditions, une société existante qui modifie fondamentalement son activité peut en bénéficier
- ▶ L'Etat dispose de critères d'évaluation déjà en vigueur et qui viennent d'être adaptés et complétés

Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

Le contexte économique de la fin des années 90

- ▶ 1997-2000 période très difficile pour le Canton
- ▶ Une dette de 9 milliards (un million d'intérêts passifs par jour)
- ▶ Industrie et construction à la baisse (exemple : recapitalisation de la BCV)
- ▶ Le Gouvernement devait prendre le taureau par les cornes (mission donnée à la Promotion économique de dynamiser et de diversifier le tissu)
- ▶ Attirer de nouvelles sociétés devient une priorité dans un canton en perte de vitesse

Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

Les exonérations diversifient le tissu économique

- ▶ sans exonération, pas d'entreprise, donc pas de postes de travail
- ▶ une entreprise nouvellement créée - ou restructurée – ne fait pas de bénéfices les premières années. L'entreprise ne paie **donc pas ou peu d'impôts** dans cette phase de développement.
- ▶ les postes de travail rapportent des impôts
(exemple 200 postes de travail rapportent entre 2 et 3 millions d'impôts cantonal et communal)
- ▶ condition sine qua non, l'entreprise qui s'implante ou modifie son activité de manière fondamentale doit créer des emplois et investir un montant important
- ▶ ce montant est injecté dans l'économie locale et fait travailler les entreprises
- ▶ le **claw back** stipule que l'entreprise doit maintenir ses activités, son siège et ses emplois, au-delà de la durée d'exonération pendant au moins 5 ans, faute de quoi elle doit restituer les impôts dont elle aurait été dispensée.

Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

La politique d'exonération a porté ses fruits

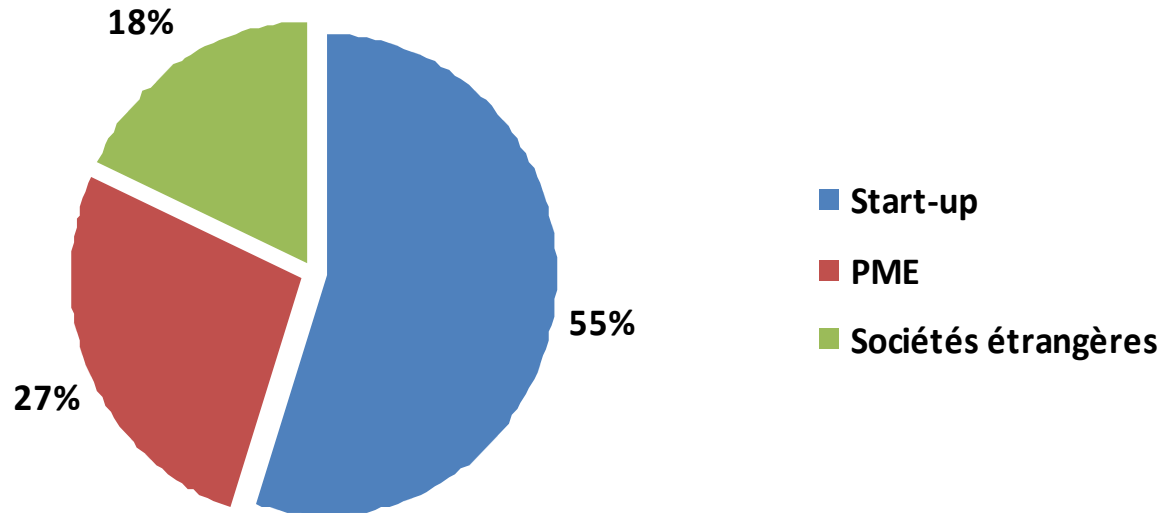
Le rapport des commissions donne les chiffres de l'audit Ernst & Young pour l'exercice 2009

- ▶ 3,079 milliards d'investissements
- ▶ 1,219 milliard de masse salariale
- ▶ 126 millions de cotisations sociales directes
- ▶ 8'177 emplois créés
- ▶ 158 millions d'impôts payés par les employés
- ▶ 231 millions d'impôts ICC-IFD pour la période 2006-2008

En conséquence, les mesures proposées ont pour objectif de maintenir la politique d'exonération, dans un cadre adapté (attention portée à la typologie des sociétés, au reporting et aux contrôles).

Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

Typologie des sociétés exonérées depuis 2001



Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

Le Conseil d'Etat met l'accent sur la recherche et la production

- ▶ La circulaire de l'ACI fixant le cadre et les critères d'exonération est adaptée et complétée
- ▶ Un rééquilibrage se fait en faveur des activités de recherche et développement et de production
- ▶ La volonté politique est de favoriser les start-up et l'industrie
- ▶ Un rééquilibrage géographique guide l'implantation des quartiers généraux

Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

On distingue 4 types de sociétés

- ▶ Les **start-up** devront entretenir un lien avec une haute école ou un institut de recherche.
- ▶ Les **sociétés de production** devront créer 10 emplois au minimum et investir 100'000.- de loyer annuel sur 10 ans ou 1 million.
- ▶ Les **centres administratifs** devront créer 25 emplois au minimum et investir 250'000.- de loyer annuel sur 10 ans ou 2,5 millions.
- ▶ Les **quartiers généraux** devront créer 40 emplois au minimum et investir 400'000.- de loyer par an sur 10 ans ou 4 millions.

Exonérations fiscales temporaires, cadre précisé

Renforcement des procédures de reporting sur

- ▶ Nombre d'emplois (ETP)
- ▶ Masse salariale
- ▶ Volume des investissements
- ▶ Contrats de collaboration/partenariat
- ▶ Autres retombées indirectes

Contrôle après la 1^{ère} phase de 5 ans

- ▶ Analyse à posteriori entre objectifs annoncés et résultats réels. Si les objectifs sont atteints: reconduction pour 5 ans. Dans le cas contraire, l'exonération peut être diminuée, voire supprimée.